

ACCORD SALARIAL DU 5 JANVIER 2017

Les organisations syndicales désignées ci-après :

- **Chambre Syndicale nationale des géomètres-topographes (CSNGT)**
- **Union Nationale des géomètres-experts (UNGE)**
- **S.N.E.P.P.I.M (SNEPPIM)**

D'une part,

- **CFE-CGC – BTP SPABEIC**
- **BATI-MAT TP-CFTC**
- **FNCB-CFDT SYNATPAU**
- **FO-CONSTRUCTION**
- **FNSCBA CGT**

D'autre part,

Réunis le 5 janvier 2017 à Paris, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur l'actualisation de la grille des salaires conventionnels à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cet accord est ouvert à la signature à compter du 5 janvier 2017 et pour une durée de 10 jours soit le 18 janvier 2017.

Il s'ensuit les articles ci-après :

Article 1 : Salaire minimum niveau I

Le salaire minimum du coefficient 200 de la grille de classification, base 151,67 heures, en vigueur au 1^{er} janvier 2017, est fixé à **1 579.18 €**, à effet du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : Salaire minimum

Les salaires minima du Niveau 2 et des Niveaux supérieurs de la grille de classification, base 151,67 heures, en vigueur au 1^{er} janvier 2017 sont augmentés de 1.3 % à effet du 1^{er} janvier 2017.

Grille de salaire mensuel brut 35 h (151,67) au 1^{er} janvier 2017

Désignation	Coefficient	Salaire
Niveau 1	200	1 579.18 €
Niveau 2 – Echelon 1	236	1 579.18 €
Echelon 2	259	1 701.88 €
Echelon 3	281	1819.24 €
Niveau 3 – Echelon 1	306	1 952.61 €
Echelon 2	364	2 262.02 €
Echelon 3	450	2 720.80 €
Niveau 4 – échelon 1	600	2 977.55 €
Niveau 4 – échelon 2	690	3 353.54 €
Niveau 4 – échelon 3	790	3 771.30 €
Niveau 5 – échelon 1	900	4 230.85 €

Article 3 : Egalité de rémunération entre hommes et femmes

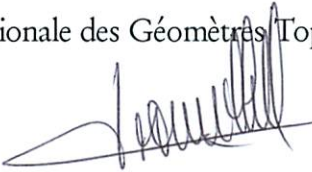
Conformément à l'article R 2261-1 du code du travail et à la loi du 23/03/2006 applicable à compter du 24/03/2007, aucune différence de rémunération ne peut être justifiée par une différence entre homme et femme.

En conséquence, les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour réduire toute différence de traitement entre homme et femme.

A Paris le 5 janvier 2017

 SG
BN. CB

SIGNATAIRES

Pour l'Union Nationale des Géomètres Experts	Alain PAPE
Pour le SNEPPIM	Fabrice BUNOUF
Pour la Chambre Syndicale Nationale des Géomètres Topographes	 Dominique TROUILLOT
Pour la CFE-CGC BTP SPABEIC	 Christian BAYLET
Pour la FNCB CFDT SYNATPAU	 Sebastien GIRAULT
Pour BATI MAT TP CFTC	 Noureddine BENYAMINA
Pour FO BTP	 Franck SERRA
Pour la FNSCBA CGT	Laurent TABBAGH